

delà de ce que la loi impose à la banque, de faire un pas dans ce que la banque devrait faire si elle était cotée en bourse. C'est ce que M^{me} la Députée a relevé avec satisfaction. Comme vous pouvez le constater, à l'époque, je n'avais pas fait de promesses en l'air non plus.

– Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 83 voix, sans opposition. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 83.*

Se sont abstenus:

Berset (SC, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP). *Total: 4.*

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

BILAN

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

RÉCAPITULATION

Le rapporteur général. Concernant la récapitulation des comptes 2006 de l'Etat de Fribourg, je remercie en premier lieu tous les rapporteurs des groupes, également mes collègues rapporteurs de la Commission des finances et de gestion. Je remercie tous les intervenants. Les comptes n'ayant pas fait l'objet de modi-

fications, je n'ai pas de remarques supplémentaires à y apporter.

Lässer Claude, Directeur des finances. Je remercie également l'ensemble des intervenants tout au long de ces débats. Je n'ai pas de compléments.

Projet de décret N° 11 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2006¹

Rapporteur général: **Alex Glardon** (PDC/CVP, BR).
Commissaire: **Claude Lässer, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le rapporteur général. Concernant ce projet de décret (le projet de décret figurant lui-même à la page 56 du message), je n'ai pas de remarques particulières. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous propose d'accepter ce décret relatif aux comptes 2006 de l'Etat de Fribourg.

Le Commissaire. Ce décret correspond à l'examen de détail qui a été effectué. Je me joins au rapporteur pour vous inviter à l'adopter tel que présenté.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Permettez-moi de donner quelques explications qu'on ne pouvait pas donner dans l'entrée en matière sur les comptes. En ce qui concerne la situation financière de l'Etat de Fribourg, qu'on a jugé excellente, notre groupe s'oppose à toute réduction linéaire des impôts. Nous ne voulons pas soutenir une dynamique qui tend à donner aux plus riches pour limiter l'action du canton en faveur des plus démunis et des tâches nécessaires. Le canton de Fribourg a un niveau d'imposition acceptable par rapport à ses voisins, surtout si l'on tient compte du niveau des prestations et du coût de la vie, comme l'avait d'ailleurs fort bien expliqué pendant la dernière campagne électorale un des candidats au Conseil d'Etat, un certain M. Claude Lässer. Notre groupe proposera dès lors de constituer une réserve dans la forme d'un fonds destiné au développement durable du canton (par ex. de 50 millions de francs), un fonds pour les projets du futur, pour assurer la qualité de vie d'une population qui augmente, par exemple destiné aux écoles, à la petite enfance, aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, et aux transports publics. Si on pouvait destiner une partie du bénéfice cantonal aux communes, nous proposons de le répartir seulement selon des critères très précis et non par une pratique d'arroser. Il faudrait donc donner la priorité aux communes qui ont des charges de centralité (par ex. des coûts dans le social et les transports) ainsi qu'aux régions périphériques qui devraient par exemple affronter des coûts de protection contre les catastrophes na-

¹ Voir annexe au *Bulletin des séances du Grand Conseil* de la session de mai 2007

turelles. Nous nous opposons donc fermement à toute baisse d'impôts pour les hauts revenus. Par contre, des baisses ciblées pour les petits et moyens revenus devraient être possibles, en premier lieu le petit geste de la suppression de l'impôt personnel de 50 francs dont on devra discuter ici sous peu. Dans ce sens, le groupe Alliance centre-gauche accepte le décret N° 11.

Le rapporteur général. Je prends note de la remarque de M^{me} la Députée Mutter, qui s'oppose à toute réduction linéaire de l'imposition. Elle propose en contrepartie la création d'un fonds. Je reviens à ce que je disais hier. Nous sommes en face du débat traditionnel entre ceux qui veulent baisser les impôts et ceux qui veulent augmenter les prestations. Sur cette proposition précise, la Commission des finances et de gestion n'a pas eu la possibilité de débattre. Je n'ai donc pas de commentaires particuliers en la matière.

Le Commissaire. J'ai un tout petit peu de peine avec ce débat parce que M^{me} la Députée Mutter ne fait pas de proposition, donc accepte le décret tel qu'il est. Par conséquent, je ne peux pas m'opposer à une proposition. Le débat qu'elle entrouvre, c'est le débat notamment de la fiscalité. J'aimerais lui dire en passant que la suppression de l'impôt minimal a déjà été décidé. C'est déjà entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007. On l'a décidé l'année passée, ce qui est bien la démonstration que, contrairement à ce qu'on dit, une bonne partie des mesures fiscales qui ont été adoptées jusqu'à aujourd'hui ont été des mesures ciblées, en particulier pour les bas revenus et pour les familles. Lorsque l'on dit qu'on ne fait jamais rien pour ces catégories, c'est absolument faux. Les faits démontrent le contraire. C'est bien la raison pour laquelle, aujourd'hui, le Conseil d'Etat dit que ce n'est pas dans le cadre de ces comptes. J'ai bien précisé que nous ferions des propositions dans le cadre du budget 2008 (donc c'est un débat à venir), qu'une première urgence est de travailler sur le coefficient, parce qu'il faut le ramener à 100, ce qui a aussi l'avantage de ne pas toucher quoi que ce soit à la fiscalité des communes. Mais je dis que c'est un débat qui viendra en 2008. D'autre part, lorsqu'on me dit qu'il faudrait répartir le bénéfice de l'Etat sur les communes en fonction d'un certain nombre de critères, là, j'ai encore plus de peine. Je rappelle en outre que, notamment pour les problèmes que M^{me} la Députée a évoqués (les problèmes des centres, de charges pour les centres), ces éléments sont précisément en discussion dans le cadre des projets de péréquation intercommunale actuellement en consultation (en tout cas le rapport d'experts) et que là il y a des propositions qui sont faites et qui seront faites et qui seront également débattues dans le futur lorsqu'on débattera de ce problème. Je crois qu'il ne faut pas mélanger les problèmes. En l'état, je vous invite donc à entrer en matière et à voter le décret tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). Total: 96.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

RÉCAPITULATION

Lässer Claude, Directeur des finances. Je n'ai pas de commentaires complémentaires par rapport au compte-rendu. Le compte-rendu a eu l'occasion d'être discuté lors des débats précédents. J'aimerais toutefois revenir sur une chose que j'ai dite avant. L'abandon de l'impôt minimum est entré en vigueur non pas au 1^{er} janvier 2007, comme je l'ai dit, mais au 1^{er} janvier 2006. Il me semble que c'est dans ce paquet-là qu'on l'a fait, puisque le 1^{er} janvier 2007, c'était la bascule fiscale et la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes